



Accident avec une voiture de location

Par **Montaigoual**, le **07/12/2009** à **12:31**

Bonjour, nous avons eu un accident avec une voiture de location. Il s'agit d'une petite bosse pour laquelle l'entreprise de location a demandé une expertise. Puis, nous avons constaté le prélèvement de 900€ sur notre compte, sans jamais avoir eu accès à l'expertise ni même être informés de ce prélèvement. Cette manière de procéder qui ne laisse au client aucune possibilité d'intervenir, est-elle légale? Merci!